CONVENTION NATIONALE.

Cere
FRC
5801

ADRESSE

DES CONSEILS-GÉNÉRAUX

DU

DÉPARTEMENT DU NORD,

DU DISTRICT ET DE LA COMMUNE DE DOUAY

A LEURS CONCITOYENS;

Lue dans la séance du 20 juin;

Imprimée par ordre de la Convention, envoyée aux départemens, aux municipalités, aux armées et aux sociétés populaires.

FRÈRES ET AMIS,

Ce n'est qu'en créant une grande force qu'un peuple assure sa liberté et son indépendance. Aussi une nation peu nombreuse succombe-t-elle tôt ou tard sous les efforts d'un tyran.

A

M2W 10614

La France, forte par sa position géographique, par le nombre et le courage de ses habitans, plus puissante encore par son amour si bien prononcé de la liberté, jouira de ses bienfaits. Elle n'a besoin que de rester unie; de cette union, de tous les efforts vers un même but, résulte cette supériorité formidable qui en impose aux despotes sur leurs trônes chancelans.

Unité, indivisibilité de la République, voilà, frères et amis, le mot de ralliement et la seule condition qui nous assure tous les avantages de la liberté et de l'égalité. Ils l'ont bien senti, tous ces tyrans coalisés! Et au désespoir de ne pouvoir nous vaincre, c'est de la ruse et de la corruption qu'ils attendent le succès de leur barbare entreprise.

Si nous les voyons sur tous les points de nos frontières, ils n'y sont que pour profiter des fruits de la division dont ils ont jeté les semences parmi nous.

La liste civile des Tuileries n'étoit pas la seule source dont les ruisseaux impurs faisoient circuler la gangrène et la mort dans toutes les parties du corps politique. Vienne, Londres, Madrid, Berlin, sont autant de réservoirs où le sang et la sueur des peuples fournissent aux tyrans les moyens de les tenir sous le joug, et d'asservir leurs voisins. Ces trésors ont été répandus avec profusion pour seconder leurs projets liberticides.

Quand l'infâme Lafayette eut échoué, vous les avez vu fuir devant les drapeaux tricolores et porter au-delà du Rhin leur désespoir et leur honte.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Ils en auroient fait autant, quand le traître Dumouriez fit éclater l'horrible trahison qu'il avoit profondément méditée, si dans le vaste plan de cette conjuration, n'étoient pas entrées tant de combinaisons intestines sur lesquelles ils fondent toute leur espérance.

Et jetant un coup-d'œil sur ce qui se passe en ce moment dans divers départemens ; en remontant aux événemens qui se sont succédés depuis deux ans ; en rappelant toutes les difficultés qui se sont élevées lors du procès de Capet, et les obstacles qu'éprouve la rédaction de la Constitution : tout nous prouve, frères et amis, qu'il existe un complot criminel contre le peuple, et que le sanctuaire des lois est souillé de la présence de quelques mandataires infidèles qui tiennent les premiers fils de cette lâche conjuration.

A quels traits les reconnoissons-nous ? accuserons-nous ceux qui, sentinelles vigilantes du peuple, l'ont constamment averti de ses dangers depuis 1789, ou bien ceux qui, feignant pour lui un amour hypocrite, lui prêchoient les douceurs de la paix, lorsqu'il avoit le plus grand besoin de se tenir en garde contre les coups qu'on lui portoit de toute part ?

Lafayette et ses échos ne parloient que de la soumission aux lois, et du respect dû aux personnes et aux propriétés. Avec ces deux idées qui renferment toutes les bases de l'ordre social, et le produit bienfaisant du contrat qui doit nous unir, le traître, en offrant des jouissances anticipées, paralysoit tous

les efforts du patriotisme. Il savoit bien que la lenteur des formes donne le temps de tuer le peuple avant qu'il puisse avoir justice de ses assassins ; il feignoit d'ignorer que le peuple en révolution est en état de guerre contre quiconque s'oppose aux institutions qu'ils veut créer.

Rappelez-vous la scène sanglante du *Champ-de-Mars*. Là, des citoyens sans armes signoient, sur l'Autel de la Patrie, la demande d'un gouvernement républicain. Une partie de la force publique de Paris, requise au nom de la loi et égarée par ce scélérat, fit feu sur eux et en tua un grand nombre. Capet échappa alors au glaive qui auroit dû venger le peuple, et de sa fuite honteuse, et de ses trahisons.

Capet, quoique gardé à vue dans son repaire des Tuileries, rédigea, par des intrigans, la captieuse constitution qui nous remettoit sous le joug de la tyrannie. Dès ce moment, les vrais républicains osèrent à peine faire entendre leur voix. La catastrophe du Champ-de-Mars avoit fait renaître la terreur du despotisme ; et le nom sacré de la loi donne à des institutions qui en consacroient les excès, avoit abattu tous les courages. Il s'écoule une année entière pendant laquelle les cabales et l'intrigue étouffèrent les cris des amis de la liberté. Le dix août fut pour eux un jour de triomphe. Mais que n'a-t-on pas fait tous les jours pour l'anéantir ?

N'en doutez pas, frères et amis, le procès du tyran n'eût pas duré des mois entiers, si la Convention nationale n'eût pas recélé dans son sein des amis de la tyrannie.

Ce temps précieux perdu pour le peuple dont il retardoit la constitution, étoit encore employé contre le peuple dont on irritoit l'impatience. Tous les jours des scènes nouvelles forçoient nos représentans de perdre de vue l'objet principal de leur mission, pour s'occuper de mesures partielles dont on faisoit naître la nécessité, et ces mêmes scènes devenoient le prétexte de calomnier le peuple de Paris et d'opérer une division avec les départemens, seul moyen d'entamer la force imposante du peuple français qui ne peut périr que par sa propre désunion.

Considérons maintenant qui sont ceux dont les discours et les écrits ressemblent le plus au langage insidieux des partisans de Lafayette ; qui sont les hommes qui ont retardé, par leurs manœuvres, la punition de Capet, qui sont ceux qui se sont le plus fortement opposés aux mesures révolutionnaires commandées par le salut de la République ; et nous verrons que ce sont les mêmes individus que Paris tout entier a dénoncés à la Représentation nationale elle-même.

Cette respectable majorité, qui a fait tomber la tête du tyran, a ordonné l'arrestation de ces mandataires suspects, et a applaudi au calme et à la majestueuse tranquillité des habitans de Paris, qui ont su dans ce moment difficile allier le respect qui est dû aux représentans du peuple, à la fermeté des hommes libres.

Frères et amis, nous reconnoissons encore, en cette importante circonstance, l'infatigable surveil-

lance de cette cité célèbre, qui depuis le 14 juillet 1789, jusqu'à ce jour, a sauvé la liberté de tous les piéges qu'on lui a tendus, et assuré le triomphe de la république. Déclarons avec nos représentans qu'elle a encore cette fois bien mérité de la patrie. Rallions-nous à cette auguste majorité de la Convention, comme au seul centre qui puisse maintenir l'unité et l'indivisibilité de la république, en donnant une même direction à toutes les forces qui composent la force générale qui nous rend invincibles. Le calme de ses séances et la multitude des décrets qu'elle a rendus depuis le 31 mai, nous donnent lieu de croire que, grande comme le peuple qu'elle représente, elle va marcher à grands pas vers le but de ses travaux, et que les causes qui ont tant de fois fait naître nos inquiétudes et nos craintes, ont disparu avec les hommes prévenus de les avoir fait naître, et dont la tête répondra au glaive de la loi, du retard apporté à la félicité publique et au désespoir de ses ennemis.

Nous les accusons avec la ville de Paris, et les dénonçons avec de nouvelles charges. Les adresses que nous avons reçues de plusieurs corps administratifs, trompés par leurs insinuations perfides, sont des preuves de leurs complots.

Dans un moment où les satellites des despotes nous environnent de toutes parts; dans un moment où l'aristocratie élève dans quelques départemens un front audacieux, où l'aveugle fanatisme secoue ses torches ardentes pour allumer et répandre la guerre civile, quel est l'homme juste, quel est le citoyen ami de sa patrie, qui, même calomnié,

même injustement accusé, osât appeler à son secours les habitans d'une ville ou d'un canton? Eh bien, frères et amis, tous les papiers publics sont pleins des lettres de ces mandataires infidèles, qui appellent à leur secours les départemens qu'ils ont trompés par leurs manœuvres; et quelques administrateurs aussi coupables qu'eux secondent leurs efforts liberticides! Nous vous dénonçons, nous dénonçons à l'univers entier, ces attentats contre l'unité de la république. Nous en demandons vengeance à la Convention nationale, et nous déclarons, à la face du ciel, que fidèles à nos sermens, nous nous dévouons à la défense de cette indivisibilité sacrée qui n'a d'autre centre que la majorité de la Convention, et que nous regardons comme le palladium de la liberté et de l'égalité pour la défense desquelles nous jurons de mourir.

Lecture faite de la présente adresse, les conseils généraux du département du Nord, du district et de la commune de Douai, réunis, ont arrêté qu'elle seroit imprimée, envoyée à la Convention nationale, à la commune de Paris, à tous les départemens de la république, à l'armée, lue, publiée et affichée dans toutes les communes du département.

Fait en la séance générale du 17 juin mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république.

Suivent les signatures.

La Convention nationale, qui a entendu la lecture d'une adresse des conseils-généraux du département

676

du Nord, du district et de la commune de Douai, à leurs concitoyens, sur les journées des 31 mai et 2 juin, où les principes du plus pur républicanisme sont énergiquement developpés, décrète que ces administrations et tous les citoyens de ce département ont continué à bien mériter de la patrie.

Cette adresse, sera insérée au bulletin, imprimée et envoyée aux départemens, aux municipalités, aux armées et aux sociétés populaires.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.